

# Schéma de Développement Stratégique

## O1 Action d'information sur l'accès au marché européen (Action 1.3.3 du SDS)

*Lieu et date : CACIMA, 16h, vendredi 15 octobre 2010*

*Animateur de réunion : Olivier GASTON, agent de la CIAT*

Invités :

### **Invitation publique**

*+ participation spéciale de M. Roberto RIOS, Avocat, spécialiste du commerce international*

**Objectif général** : Favoriser les exportations sur le marché européen

### **Problématique**

Il est communément admis que l'archipel bénéficie d'un positionnement naturel comme tête de pont de l'Union européenne (Discours de la Ministre ML Penchard en 2010, SDS en 2009, Rapport du Sénateur Detchevery en 2007). La réalisation de son concept nécessite de surmonter certains défis, et une information du public concerné pour être plus efficace.

### **Projets inscrits au Schéma de Développement Stratégique**

#### **1.3.3 - Saint Pierre et Miquelon, un point d'accès aux marchés communautaires**

Actions d'information sur les conditions d'accès au marché et à l'espace européens (dérogation à la règle d'origine, transbordement, agrément sanitaire...)

### **Objectifs de la réunion**

Il s'agit pour la première réunion sur ce thème de :

- Présenter les outils de développement (dérogation à la règle d'origine, transbordement), les questions sanitaires et recenser les besoins d'information, et organiser sa diffusion
- Discuter des principales actions en cours pour améliorer l'accès au marché européen, des actions inscrites au SDS
- Faire une analyse Faiblesses/Forces Menaces/Opportunités de SPM sur le marché européen

## **Information liminaire**

### ***Accès au marché européen***

Le marché européen est stratégique pour SPM qui bénéficie de certains avantages comparatifs :

- Un accord préférentiel qui prévoit notamment des droits de douanes à 0% sur tous les biens
- L'identité française et européenne, souvent perçue comme un atout pour percer sur les marchés du Vieux Continent
- L'image de Saint-Pierre-et-Miquelon qui peut être valorisée pour la filière halieutique
- L'euro qui supprime les risques liés au taux de change.
- La maîtrise de la fiscalité et des droits de douanes
- Les exportations sont principalement constituées de produits de la mer, dont l'Union européenne est importateur net.

Cependant, l'archipel est également sujet à ces handicaps structurels qui l'obligent à se positionner différemment :

- L'insularité et l'étroitesse du marché local augmentent les coûts de transports et allongent les délais logistiques.
- Les ressources naturelles sont trop faibles ce qui rend l'industrie dépendante d'un apport de matières premières du Canada ou de fermes aquacoles
- Les normes sanitaires et phytosanitaires européennes sont contraignantes

A l'heure d'investissement canadien sur l'archipel, de partenariat avec le RDEE (Réseau de développement économique et d'employabilité de la francophonie canadienne) mais également de négociations d'un accord de libre –échange entre le Canada et l'Union européenne, il est plus que jamais temps de promouvoir les projets d'exportation sur le marché européen.

Par ailleurs, le statut de Pays et Territoires d'Outre-mer devrait être révisé en 2013, un grand débat a été lancé en 2008 avec la Commission européenne, l'ensemble des PTOM et leurs Etats membres. Les travaux en cours sont l'occasion de proposer des améliorations sur les conditions d'entrée sur le marché européen, en tenant compte des intérêts des partenaires concernés.